



Droit à la consommation aux particuliers

Par **Maryelle**, le **16/12/2015** à **19:22**

Bonjour, j'ai souscrit un crédit à la consommation, (paiement en 4 fois) le premier paiement a été régularisé normalement, pour une raison que j'ignore l'organisme n'a pas effectué les 3 autres prélèvements. Au 5 mois, il on voulut "repandre" les prélèvements cela n'a pas été possible, je devais payer les études de mes enfants. j'ai eu des relance, il m'ont inscrit au fichier des incidents bancaires (ayant une demande de prêt en cours, qui n'a pu être finaliser suite à cette inscription). lorsque j'ai pu, j'ai effectué un paiement sur la somme que j'avais à payé. malheureusement, jusqu'à ce jour je n'ai pu faire de versement, car je paye les études de mes enfants. mon dossier est au contentieux. je souhaiterais avoir un avis sur ma situation et vous remercie d'avance
CORDIALEMENT

Par **amajuris**, le **16/12/2015** à **19:28**

bonjour, en règle générale, votre créancier va passer votre dossier à une société de recouvrement qui va vous demander avec insistance de payer. en l'absence de paiement amiable, votre créancier saisira peut être un juge afin d'obtenir un titre exécutoire qui permettra à un huissier de vous demander de payer sous la menace de saisies. votre dette sera augmentée alors des intérêts et des frais de recouvrement.
salutations